



EN BREF

CIVISME COMMÉMORATION DU 18 JUIN



18 juin 1940 - 18 juin 2020. À l'occasion de la journée nationale de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi, notre commune a commémoré le 80^e anniversaire de l'Appel du 18 Juin et s'est souvenue avec émotion d'une journée qui a fait la France.

Ce fut un hommage au premier « non », aux Français Libres et à la Résistance. Ce fut également un moment de transmission, la maire et la 1^{ère} adjointe du Conseil Municipal des Jeunes ont lu le texte de l'Appel, le maire a lu le message ministériel : « *Cet héritage demeure et, plus que jamais, "l'homme du 18 juin" constitue un élément de notre consensus national et une part de notre identité collective.* »

CONTACT

Mairie de Saint-Martin-le-Beau
Place Marcel Habert
37270 Saint-Martin-le-Beau
Tél. : 02 47 50 67 26

RETROUVEZ-NOUS SUR :

Mairie de Saint-Martin le Beau

UN MANDAT À VOTRE SERVICE

Vous tenez entre les mains votre nouveau journal d'informations municipales. « À vos côtés » sera un fil supplémentaire dans la relation que nous tissons jour après jour.

« À vos côtés » car c'est l'esprit dans lequel la nouvelle équipe municipale va exercer ses responsabilités et mériter votre confiance. Après les élections municipales du 15 mars dernier, après de longues semaines de confinement, le nouveau conseil municipal a été installé le 28 mai et m'a élu maire de Saint-Martin-le-Beau.

Je veux renouveler mes remerciements aux Saint-Martinois et aux conseillers municipaux pour leur confiance. Devenir maire de notre commune, c'est bien sûr un honneur mais surtout une responsabilité. Cinq adjoints, un conseiller municipal délégué et une équipe solide m'entourent. Tous, nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche et prêts à œuvrer avec vous. L'ensemble des élus est à votre service. « À vos côtés » car la crise sanitaire a été un appel à davantage de solidarité et de cohésion. Ce temps de crises se prolonge, notamment au niveau économique et social. Des entreprises ont souffert, des salariés sont inquiets pour leur emploi. Évidemment, à la hauteur de nos moyens, nous avons à en tenir compte.

Le lien vivant est essentiel à notre dynamisme communal, il est incarné par nos associations. Aussi, nous faisons de la vie associative l'une de nos priorités. Dès les premières semaines de notre mandat, nous avons rencontré la plupart des responsables associatifs afin de rétablir ce dialogue essentiel. Dès septembre, nous concrétiserons notre premier engagement en publiant un guide des associations, il sera distribué lors du forum des associations le 5 septembre 2020. Je vous invite à venir y rencontrer nos nombreuses associations.

« À vos côtés » car le mandat municipal est avant tout proximité et écoute. C'est dans cet esprit que nous avons géré le cas de Covid 19 à l'école élémentaire, la distribution des masques, les nouvelles consignes d'ouverture des écoles. C'est dans cet esprit qu'à la rentrée nous installerons nos comités de pilotage sur la modernisation de l'école élémentaire et sur le projet d'espace associatif et culturel.

Après avoir rencontré l'ensemble des salariés communaux, nous réorganiserons les services de la mairie pour davantage d'efficacité. C'est un temps particulier que nous vivons. Nous espérons tous que la crise sanitaire soit derrière nous. ●



Depuis l'installation du nouveau conseil municipal, nous rencontrons les présidents et représentants des associations. Il me paraît essentiel de renouer un dialogue serein entre la mairie et le monde associatif.

Alain Schnel, Maire

Bel été à tous.

LE MAIRE ET SES ADJOINTS



Alain Schnel,
Maire



Danielle Brochard,
1^{re} adjointe « Bien Vivre Ensemble »



Jacques Brault,
2^e adjoint « Finances et Patrimoine communal »



Isabelle Pégard,
3^e adjointe « Projets, Communication et Démocratie municipale »



Gwendal Moulin,
4^e adjoint « Vie scolaire et Jeunesse »



Christine Poirier,
5^e adjointe « Aménagement communal, Développement durable et vie économique »

LES CONSEILLERS



Fabien Amathieu



Laurent Berger



Laëtitia Bermell



Julie Brosse



Caroline Demaison



Aurore Gagnard



Denis Giraud



Bernard Giraudon



Jean-Maurice Lebert



Guillaume Lelandais



Marie Pilleboue



Joëlle Pinneau



Éliane Plouzeau

LES ÉLUS DE LA LISTE SAINT-MARTIN 2020



Angélique Delahaye



Jean-Yves Audigou



Micheline Gagner



Claude Bunet

LES COMMISSIONS

DANIELLE BROCHARD, 1^{re} ADJOINTE

« BIEN VIVRE ENSEMBLE »
BERNARD GIRAUDON,
CONSEILLER DÉLÉGUÉ

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Alain Schnel, Maire, Président de droit, Danielle Brochard, Laurent Berger, Aurore Gagnard, Bernard Giraudon, Caroline Demaison, Micheline Gagner
Organisation et gestion des manifestations, des Fêtes et des Cérémonies

VIE ASSOCIATIVE

Alain Schnel, Maire, Président de droit, Danielle Brochard, Bernard Giraudon, Jean-Maurice Lebert, Gwendal Moulin, Éliane Plouzeau, Joëlle Pinneau, Angélique Delahaye
Relations avec les associations, Jumelages
Activités culturelles et sportives

JACQUES BRAULT, 2^e ADJOINT « FINANCES ET PATRIMOINE COMMUNAL »

FINANCES

Alain Schnel, Maire, Président de droit, Jacques Brault, Laëtitia Bermell, Caroline Demaison, Guillaume Lelandais, Jean-Maurice Lebert, Isabelle Pégard, Fabien Amathieu, Joëlle Pinneau, Jean-Yves Audigou
Finances, budget

PATRIMOINE COMMUNAL

Alain Schnel, Maire, Président de droit, Jacques Brault, Laëtitia Bermell, Guillaume Lelandais, Jean-Maurice Lebert, Isabelle Pégard, Fabien Amathieu, Bernard Giraudon, Joëlle Pinneau, Micheline Gagner
Bâtiments, patrimoine communal, cimetière

ISABELLE PÉGARD, 3^e ADJOINTE « PROJETS, COMMUNICATION ET DÉMOCRATIE MUNICIPALE »

DÉMOCRATIE MUNICIPALE

Alain Schnel, Maire, Président de droit, Isabelle Pégard, Fabien Amathieu, Gwendal Moulin, Eliane Plouzeau, Danielle Brochard, Joëlle Pinneau, Jean-Yves Audigou
Conseils de quartier, conseil des sages, étude et réflexion sur tout dispositif de participation citoyenne au niveau local

PROSPECTIVE ET DÉVELOPPEMENT

Alain Schnel, Maire, Président de droit, Isabelle Pégard, Jacques Brault, Christine Poirier,

Guillaume Lelandais, Denis Giraud, Fabien Amathieu, Danielle Brochard, Jean-Maurice Lebert, Claude Bunet
Prospective, dossiers de subventions

GWENDAL MOULIN, 4^e ADJOINT « VIE SCOLAIRE ET JEUNESSE »

VIE SCOLAIRE ET JEUNESSE

Alain Schnel, Maire, Président de droit, Gwendal Moulin, Danielle Brochard, Laëtitia Bermell, Julie Brosse, Marie Pilleboue, Caroline Demaison, Bernard Giraudon, Angélique Delahaye
Jeunesse, activités périscolaires, CMJ, Enfance, Petite enfance, Vie scolaire et relations avec les institutions scolaires et les parents d'élèves

CHRISTINE POIRIER, 5^e ADJOINTE « AMÉNAGEMENT COMMUNAL, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET VIE ÉCONOMIQUE »

URBANISME

Alain Schnel, Maire, Président de droit, Christine Poirier, Isabelle Pégard, Fabien Amathieu, Laëtitia Bermell, Laurent Berger, Aurore Gagnard, Claude Bunet
Etude des dossiers d'urbanisme (déclarations d'intention d'aliéner, permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations de travaux)

VOIRIE ET RÉSEAUX

Alain Schnel, Maire, Président de droit, Christine Poirier, Isabelle Pégard, Jacques Brault, Fabien Amathieu, Laurent Berger, Guillaume Lelandais, Denis Giraud, Joëlle Pinneau, Claude Bunet
Aménagement de voirie et réseaux divers, éclairage public, entretien des accotements, fauchage. Circulation, signalisation, mobilier urbain, relations avec les concessionnaires de réseaux

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Alain Schnel, Maire, Président de droit, Christine Poirier, Isabelle Pégard, Jacques Brault, Fabien Amathieu, Aurore Gagnard, Caroline Demaison, Joëlle Pinneau, Marie Pilleboue, Jean-Yves Audigou
Aménagement du territoire (espaces verts, fleurissement) Tourisme, développement durable. Étude et amélioration des mobilités douces, préservation du cadre de vie.

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Au chapitre des solidarités et des mutualisations de services entre les communes, voici l'exemple du groupement de commandes pour le marché de portage de repas à domicile.

La commune de Montlouis-sur-Loire assure la coordination d'un groupement de commandes pour le marché de portage de repas à domicile. Ce groupement comprend huit communes ou CCAS, dont la commune de Saint-Martin-le-Beau. Il existe quatre formules au choix avec la possibilité de panacher les deux menus quotidiens.

- **Formule 1** = 7 composants (entrée, plat protidique, légume vert ou féculent, fromage ou un laitage, dessert, potage et pain) **6,81 €**
- **Formule 2** = 5 composants (entrée, plat protidique, légume vert ou féculent, fromage ou un laitage et un dessert) **6,48 €**
- **Formule 3** = 5 composants+ potage (entrée, plat protidique, légume vert ou féculent, fromage ou un laitage, dessert et potage) **6,67 €**

• **Formule 4** = 5 composants + pain (entrée, plat protidique, légume vert ou féculent, fromage ou un laitage, dessert et du pain) **6,61 €**

LES JOURS DE LIVRAISON SONT :

Le lundi pour une consommation le mardi, le mardi pour une consommation le mercredi, le mercredi pour une consommation le jeudi, le jeudi pour une consommation le vendredi, le vendredi pour une consommation le samedi, le samedi pour une consommation le dimanche et le lundi.

Il y a possibilité de repas régime sans sel et/ ou sans sucre.

Pour bénéficier du portage à domicile, il faut s'inscrire à la mairie de Saint-Martin-le-Beau.

MISE EN LUMIÈRE

NOS BOULANGERS RÉCOMPENSÉS



Nicolas Maron, boulanger-pâtisier, et Célia Sanciet, gèrent la Cave à pains de Saint-Martin-le-Beau depuis mars 2018. Cette année 2020 a commencé avec l'obtention du premier prix de la galette originale. Trois jours avant l'épiphanie, se déroulait en effet le concours départemental de la meilleure galette des rois à l'initiative de la Fédération des boulangers-pâtisseries. Le jury a départagé 80 galettes, originales et aux amandes.

Aujourd'hui, ils ont également obtenu l'adhésion à la marque « Boulanger de France » créée par la Confédération Nationale de la

Boulangerie-Pâtisserie Française. Cette adhésion, renouvelable tous les deux ans, garantit que l'artisan s'est engagé à respecter une charte de qualité exigeant, notamment, que les produits les plus courants de l'offre boulangère soient fabriqués dans leurs fournils. Ces engagements sont vérifiés régulièrement par un organisme de certification.

Toutes nos félicitations à Célia et Nicolas pour ces récompenses bien méritées.



www.boulangerdefrance.org

FOCUS

DISTRIBUTION DE MASQUES



Au cours de nos deux permanences en salle des Closiers, nous avons distribué des masques aux 400 familles qui ont pu se déplacer. Pour ceux qui se sont trouvés dans l'incapacité de venir aux permanences, des masques sont disponibles en mairie.

À NOTER

NOS COMMERÇANTS EN PÉRIODE ESTIVALE :

ÉPICERIE « À CÔTÉ »

Ouvert : du lundi au vendredi de 7 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h, le samedi de 7 h 30 à 13 h et de 15 h 30 à 19 h et le dimanche de 8 h 30 à 12 h 30
Fermeture annuelle : du 3 au 16 août inclus

BOULANGERIE « LA CAVE À PAINS »

Ouvert : du mardi au vendredi de 7 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h 15, les samedis et dimanches de 7 h à 13 h
Fermeture annuelle : du 13 au 25 août inclus

BOULANGERIE « LE FOURNIL DE SAINT-MARTIN »

Ouvert : du lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 7 h à 13 h et de 15 h 30 à 19 h 30 et le dimanche de 7 h à 13 h. Fermé le mercredi
Pas de fermeture annuelle

CHARCUTERIE-BOUCHERIE ALEKSIC STÉPHANE

Ouvert : toute la journée : mardi, vendredi et samedi de 8 h à 13 h et de 16 h à 19 h 30, le matin : mercredi, jeudi, dimanche et jour fériés de 8 h à 13 h. Fermée le lundi.
Fermeture annuelle : du 3 au 19 août inclus

COIFFEUR « AUX CHEVEUX D'ANGES »

Ouvert : du mardi au vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 17 h
Fermeture annuelle : du 3 au 17 août

COIFFEUR « LALY COIFFURE »

Ouvert : le lundi sur rendez-vous, les mardi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, le mercredi de 9 h à 12 h, le vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 8 h 30 à 16 h
Fermeture annuelle : du 12 juillet au 27 juillet inclus

COIFFEUR « ATELIER BIS »

Ouvert : le mardi de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 20 h, le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 19 h 30, les jeudi et vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h 30 à 20 h 30 et le samedi de 9 h à 13 h
Fermeture annuelle : du 27 juillet au 17 août inclus

ESTHÉTICIENNE « MARIE ESTHÉTIQUE »

Ouvert : lundi et vendredi de 9 h à 18 h, et le samedi de 14 h à 18 h.
Fermeture annuelle : du 1^{er} au 22 août

FRUITS ET LÉGUMES JOËL BOURGAULT, PLACE DE LA MAIRIE

Présent : en juillet : mardi et jeudi le matin. En août : mardi matin

PHARMACIE DE SAINT-MARTIN

Ouvert : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h 30

VIE SCOLAIRE ET JEUNESSE

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS, LIEUX RESSOURCES

Pour les enfants de 0 à 3 ans et surtout leurs parents, les RAM sont des lieux d'écoute et d'accompagnement incontournables

Le RAM c'est avant tout, un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents (enfants de moins de 3 ans), des assistant(e)s maternel(le)s et des professionnels de la petite enfance. Le relais Assistantes Maternelles intervient pour des matinées ludiques sur six communes : Athée-sur-Cher, Bléré, Civray-de-Touraine, Francueil et Saint-Martin-le Beau.

RENSEIGNEMENTS

Permanences du RAM
Tél. 02 47 37 18 73
ram2.csclere@gmail.com



DERNIÈRE MINUTE



LE CENTRE DE LOISIRS

L'Accueil de Loisir Sans Hébergement de Saint-Martin-le-Beau prendra en charge les jeunes préalablement inscrits, du lundi 6 juillet au vendredi 31 Juillet 2020.



RENTRÉE SCOLAIRE

Les dossiers d'inscription seront distribués aux familles début juillet. Nous vous remercions de les retourner complétés à la Mairie avant le 31 juillet 2020.



ENTRETIEN COURANT DES TROTTOIRS : UNE OBLIGATION

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, que l'on soit locataire ou propriétaire de son logement (dans le cas d'une co-propriété, cette obligation incombe au syndic de la propriété ; dans le cas où un seul propriétaire loue plusieurs logements, l'entretien du trottoir repose sur chacun des occupants, mais peut également être défini de manière conventionnelle). En cette période de fort développement des végétaux, merci à tous pour le désherbage des trottoirs le long de votre linéaire de terrain, qui contribuera au confort de tous. L'Arrêté municipal n°3/2019 en date du 15 janvier 2019, détaille les obligations de chacun pour l'entretien des trottoirs sur notre commune.

COLLECTE DES DÉCHETS

En raison de l'évolution démographique de certaines communes sur le territoire de Bléré-Val de Cher, le plan de collecte des déchets a été revu par le SMICTOM. Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2020, le jour de collecte des déchets est le mercredi pour les rues suivantes :

- Rue de la Rochère,
- Rue de la vallée de Brunettes,
- Chemin de Beauvais,
- Rue du moulin,
- Rue de Baffereau,
- Rue Raymonde Sergent,
- Rue de la Molardière,
- Rue neuve,
- Allée de la Brétaiche,
- Rue d'Amboise,
- Route de Lussault (D283),
- Le Boulay (Fredeville),
- Rue de Chenonceaux depuis la limite de Dierre jusqu'au croisement de la route d'Amboise.

Les usagers des autres rues de la commune continueront à être collectés le vendredi. Les consignes de collecte restent les mêmes, merci de déposer vos bacs et vos sacs jaunes la veille au soir du jour de collecte. Le papier et le verre sont à apporter aux conteneurs de vos communes.

Le service du SMICTOM Val d'Amboise, reste à votre disposition pour toute information complémentaire au 02 47 23 47 66.

L'AGENDA

À NOTER

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Fête Nationale du 14 juillet : À notre grand regret, les manifestations ne pourront pas se dérouler en raison des mesures sanitaires comme dans très nombreuses communes. Par ailleurs, la proximité du chantier au Carroi Taupin rend l'accès difficile en toute sécurité, sans alternative possible d'une autre localisation du spectacle. Le feu d'artifice stocké chez le fournisseur depuis 1 an, n'a aucune date de péremption et pourra être mis en œuvre sans aucune difficulté technique en 2021 ou plus tôt, et ceci sans aucun frais supplémentaire de stockage et de livraison pour la commune.

Les informations ci-dessous sont susceptibles d'évoluer selon la situation COVID :

Mardi 11/08

Visites Essentielles du Pays d'art et d'histoire Loire Touraine Saison estivale 2020.
À 16 h et 18 h. Réservation auprès du Pays Loire Touraine : 02 47 57 30 83 ou communication@paysloiretouraine.fr
Tarif : 4 euros (gratuité : - 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap)

Vendredi 28/08

Soirée culturelle de l'Auberge de la Treille 18h30. Invitée : Irène Frain.

Samedi 05/09

Forum des associations De 10 h à 17 h au gymnase.

Vendredi 18/09

Jazz en Touraine Au jardin du presbytère à 19 h

Samedi 03/10

Loto de l'USSM Football au Gymnase Ouverture des portes à 18 h et début à 20 h. Pas de réservation.

Retrouvez toutes les dates des soirées culturelles proposées par :

- l'Auberge de la Treille sur : auberge-de-la-treille.com ou sur le site de la mairie : saintmartinlebeau.fr ;
- les « Amis du Manoir Thomas-Bohier » sur : amisdumanoirthomasbohier.fr
- les « Amis de la Bibliothèque » sur : liretdelire.wordpress.com sans oublier leur page Facebook.